

**BPER BANK LUXEMBOURG
SOCIETE ANONYME**

**COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

AU 31 DECEMBRE 2020

30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B54033

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	2
RAPPORT DE GESTION	3 - 7
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	8 - 13
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	14
- Hors Bilan	15
- Compte de profits et pertes	16 - 17
- Annexe aux comptes annuels	18 - 59

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2020

L'année 2020 de notre Banque restera dans les mémoires comme celle de la pandémie du coronavirus Covid-19 dont une mention avait déjà été faite dans le rapport de gestion de l'année 2019.

Une année très difficile s'est terminée, au cours de laquelle notre Banque s'est engagée à faire face aux effets de l'urgence sanitaire précitée. Dans une situation de grande complexité et d'incertitude, notre Banque a mis en place de nombreuses initiatives visant à protéger la santé du personnel, des clients et des partenaires, à promouvoir des mesures d'accompagnement pour nos clients (privés et corporate) et à garantir la continuité opérationnelle des activités.

Dans ce contexte, je ne peux cacher la grande satisfaction des résultats obtenus, grâce au professionnalisme et à l'implication extraordinaire de tout le personnel de la Banque que je tiens à remercier personnellement. Tous les clients, les contreparties et les partenaires de la Banque ont perçu leur banque en « modalité » « *Business as Usual* » pendant toute l'année malgré la crise sanitaire.

Les perspectives économiques d'autre part sont restées conditionnées par l'évolution de la pandémie et par les éventuelles répercussions sur le comportement des familles et des entreprises avec le PIB de l'Eurozone qui a chuté de plus de 7,8% en 2020 selon la Commission Européenne, ce qui constitue la pire récession depuis 1945.

Au quatrième trimestre 2020 en effet la deuxième vague d'infections a provoqué une nouvelle contraction de l'activité économique, après la forte reprise enregistrée pendant les mois d'été. Le lancement de campagnes de vaccination crée cependant les conditions d'un dépassement progressif de la phase d'urgence et, grâce également aux mesures massives de soutien à la liquidité et aux revenus des familles et des entreprises préparées par les gouvernements et les banques centrales du monde entier, les bases ont été posées pour une prévision de reprise de l'économie en Europe, notamment à partir de la seconde moitié de 2021.

Compte tenu des résultats très positifs détaillés ci-dessous, l'année 2020 a donc été marquée encore une fois par une décorrélation manifeste entre les fondamentaux économiques cités et les marchés financiers. Les pertes des valeurs des instruments financiers (actions, obligations et fonds d'investissements) marqués dans les six premiers mois de l'année 2020 suite à la situation pandémique Covid-19, ont été entièrement récupérées au cours des six mois suivants.

Malgré ce contexte, la vingt-cinquième année d'existence de la Banque, a été très positive et caractérisée d'une part par une augmentation du chiffre d'affaires avec la poursuite de la diversification des activités et des revenus qui ont tous augmenté et d'autre part, par un contrôle strict des coûts, dont l'augmentation a été inférieure à celle des coûts¹.

A noter également la tendance très positive de la diminution des provisions sur les prêts non performants qui en montant brut sont restés stables. Aucun prêt n'est passé de performant à non performant.

Par contre, la concurrence des autres banques a continué à être très forte sur les clients importants de la Banque surtout dans la partie de l'activité de banque privée.

La structure de l'actionariat de notre Banque n'a pas changé. BPER Banca S.p.A., un Groupe Bancaire de droit italien soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (« SSM »), continue à détenir 100% du capital social de la Banque.

ACTIVITES

Dans un contexte aussi difficile, la Banque a néanmoins poursuivi le développement de tous les services spécifiques de l'activité de Private Banking, de l'activité avec les clients Corporate et des crédits à la clientèle et aux Banques. La Banque a continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base des limites très strictes approuvées par le Conseil d'Administration.

¹ Le coût du personnel contient un coût extraordinaire lié au départ du Vice Directeur de la Banque.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle privée, corporate et institutionnelle, la négociation d'instruments financiers pour compte de la clientèle, l'activité bancaire avec les clients Corporate, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédits, prêts syndiqués, émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoines, ont continué à être les éléments les plus importants de la Banque en ligne avec l'année précédente.

L'activité de gestion de patrimoines a augmenté au cours de l'année tant en ce qui concerne les gestions gérées sur base de portefeuilles modèle que les gestions individuelles malgré la crise sanitaire. Les clients privés et parfois même les clients corporate comptent de plus en plus sur notre Banque pour gérer leur épargne et liquidité.

la Banque a adopté un approche très conservatrice au début de la crise sanitaire, suite à des attentes de corrections importantes des marchés financiers, puis a repris une activité plus soutenue dans la 2eme partie de l'année en fonction des meilleurs opportunités de marché grâce à l'inversion de la tendance baissière de marchés avec des hausses telles à couvrir de manière quasi-totale les pertes enregistrées au cours de l'année.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2020 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 1 060 254 332 EUR (2019 : 979 628 346 EUR).

Au 31 décembre 2020, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 881 185 756 EUR (2019 : 801 711 204 EUR) et 779 514 032 EUR (2019 : 766 283 243 EUR) pour un total de 1 660 699 788 EUR (2019 : 1 567 994 447 EUR).

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2020, le montant de 204 565 372 EUR (2019 : 239 669 990 EUR). Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2020 le montant de 8 483 623 EUR (2019 : 8 121 449 EUR).

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 7 372 623 EUR au 31 décembre 2020 (2019 : 6 395 773 EUR).

Le volume de l'activité de gestion des patrimoines a enregistré en 2020 une hausse en dépassant les 100 millions d'Euro grâce à des nouveaux clients qui ont suscité le service et la couverture décisive des marchés financiers réalisée dans la deuxième partie de l'année, ce qui a permis à la Banque d'enregistrer des performances très positives malgré la crise sanitaire. Au 31 décembre 2020, le montant total investi en gestion de patrimoine a connu une hausse de 1% à 100 427 669 EUR (2019 : 99 435 049 EUR).

Le bénéfice net atteint 4 033 423 EUR (2019 : 4 015 301 EUR), déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 164 978 EUR et des corrections de valeur sur les créances accordées pour 639 059 EUR.

Au 31 décembre 2020, la charge de tous les impôts pour l'exercice s'élève à 1 488 605 EUR (2019 : 1 403 838 EUR).

Le rendement des actifs au 31 décembre 2020 est de 38 points de base (2019 : 41 points de base). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

GESTION DES RISQUES

En matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants (risque de marché, risque de change, risque de taux d'intérêts élevés, risque de liquidité). A ce propos, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration qui sont suivies quotidiennement et qui sont mises à jour périodiquement et la dernière mise à jour a été faite pendant l'année. En particulier, les limites opérationnelles sur la quantité et la qualité des actifs financiers inclus dans le portefeuille d'investissement ont été maintenues, bien que mises à jour.

Pour le risque de crédit sur la clientèle et le risque de liquidité, la Banque a adopté un système de contrôle des limites, géré directement par le service crédits et par la direction, avec le support de la maison mère sur la base d'un *Service Level Agreement* spécifique, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits avec ou sans garanties que dans le cas de la liquidité à court terme et à long terme de la Banque.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable conformément à l'article 400 du CRR et à l'article 20 du Règlement CSSF 14-01.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose au 31 décembre 2020 d'un portefeuille titres de 130 856 728 EUR, en hausse de 3,65 % par rapport à la même période de l'an dernier (2019 : 126 243 904 EUR). Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « *lower of cost or market* » et deux de ces titres sont couverts par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition font l'objet d'une plus-value latente nette non enregistrée de 3 504 471 EUR.

La Banque entend augmenter à nouveau le portefeuille d'immobilisations financières au niveau d'environ 200 000 000 EUR à travers une sélection soignée des opportunités que les marchés financiers offrent afin de diversifier les sources de profits de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

PARTICIPATIONS

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Ainsi, pendant l'année 2016 la société a été mise formellement en liquidation avec un changement de nom en *Sofipo S.A. in Liquidazione* avec trois liquidateurs nommés par le Conseil d'Administration. En 2019, compte tenu de l'absence d'activité, le Conseil d'Administration a décidé de réduire le nombre de liquidateur à un seul.

La situation comptable préliminaire préparée par le liquidateur montre pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) presque nul et une perte d'exploitation de -17 659 CHF, après avoir pris en charge les coûts financiers des deux financements bancaires que la société a encore pour 600 000 CHF. Le patrimoine net de la société au 31 décembre 2020 reste négatif pour un montant de 590 121 CHF (2019 : -572 463 CHF).

Compte tenu de la situation patrimoniale de *Sofipo S.A. in Liquidazione*, en 2017 nous avons décidé de donner une valeur nulle à la participation. En 2019, nous avons également décidé de comptabiliser une correction de valeur additionnel de 90 000 CHF sur la garantie que notre Banque a émis en faveur de la Banca Popolare di Sondrio (Suisse) pour un prêt que celle-ci a accordé à la société portant le total de la correction de valeur à 150 000 CHF (2018 : 90 000 CHF). Cette correction de valeur est désormais égale à 100% de l'exposition de la Banque de 150 000 CHF (2018 : 150 000 CHF).

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et **SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, LUXEMBOURG (SIIL)**

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnus au Luxembourg sont basés sur la directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédits et de certaines entreprises d'investissements) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissements (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), ont été reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs ont été reprises par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 a transformé ainsi le système de garantie des dépôts privés financés ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8 % du montant des dépôts garantis des établissements adhérents doit être atteint pour la première fois au plus tard le 31 décembre 2018.

La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financer annuellement ex-ante le FGDL. Avec la contribution 2020 la Banque a épuisé la réserve AGDL dans ses livres (2019 : 76 168 EUR) et donc une partie de la contribution 2020 au fonds FGDL a été enregistrée dans les frais administratifs.

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLOTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque s'est poursuivie positivement au début de l'année 2021. Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Les conséquences de la pandémie ont continué à se faire fortement ressentir au cours de cette première partie de l'année 2021 même si elles n'ont pas eu d'impact sur l'activité ou les résultats de la Banque qui a poursuivi le développement des activités en ligne avec le budget. La Banque a maintenu les initiatives déjà prises pendant l'année 2020 dans le cadre de son BCP visant à contenir les risques, à protéger la santé de ses employés et à assurer la continuité opérationnelle des processus critiques.

ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES

Il n'y a pas eu de rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2020. La Banque ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2020 (2019 : aucune).

CONCLUSION

La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et corporate, d'octroi de crédit et d'investissement en instruments financiers en compte propre qui nous amène à prendre des risques contrôlés, nous laissent prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

La Banque propose aux Actionnaires réunis en Assemblée Générale :

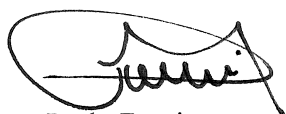
- d'approuver les comptes annuels qui se composent notamment du « Bilan » et du compte « Profits et Pertes » et au 31 décembre 2020 dans la version que nous présentons ;
- de répartir le résultat de l'exercice de 4 033 423 EUR de la façon suivante :

- à la réserve légale	201 671 EUR
- à la réserve libre	1 786 752 EUR
- à la réserve spéciale	2 045 000 EUR

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à la Direction Autorisée et à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque dans une année très difficile à cause de la crise sanitaire.

Des remerciements reviennent également à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 12 mars 2021



Paolo Zanni
Directeur Général

Au Conseil d'Administration de
BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BPER Bank Luxembourg Société Anonyme (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la (CSSF) sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Corrections de valeur sur créances

Nous faisons référence aux Notes 2.b) et 2.i) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'aux Notes 3 et 22 de l'Annexe aux comptes annuels.

L'une des principales activités de la Banque est l'octroi de crédits à la clientèle privée et aux entreprises. Le solde des Créances sur la clientèle dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2020 est de EUR 205 millions (soit 19,2% des actifs de la Banque), dont EUR 48 millions ne sont pas entièrement garanties.

L'évaluation d'une détérioration durable de la valeur des créances est une appréciation subjective fondée sur le jugement de la Direction et des Administrateurs de la Banque. Dans ce cadre, lors de la détermination du montant des corrections de valeur sur créances, la Banque prend en compte la valeur des nantissements et autres garanties, y inclus les garanties bancaires et les assurances de crédit. En règle générale, si une créance reste impayée pour plus de 90 jours, cette créance est considérée comme douteuse et fera l'objet d'une appréciation de la correction de valeur nécessaire pour couvrir le montant estimé non récupérable.

Le solde des corrections de valeur spécifiques sur créances dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2020 est de EUR 8 483 623, soit 4,1% de l'ensemble des créances sur la clientèle.

En conséquence de la combinaison des montants significatifs de crédits accordés à la clientèle et de la subjectivité des jugements sous-jacents à la valorisation des corrections de valeur y relatives, nous avons considéré ces éléments comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque pour évaluer le risque de crédit sur ses clients ainsi que les contrôles menant aux décisions des Administrateurs concernant les corrections de valeur.

Des contrôles de substances incluant des tests de détails notamment sur la revue d'un échantillon de dossiers de crédits ainsi que des garanties y afférentes, le cas échéant, ont été également mis en place pour valider la valorisation et l'existence des créances et des éventuelles corrections de valeur.

Nous avons finalement analysé les créances qui restent impayées pour plus de 90 jours à la date de clôture de l'exercice pour nous assurer que la Banque a bien évalué leur risque de défaut et le cas échéant enregistré une correction de valeur adéquate.

Constatation du chiffre d'affaires - Commissions perçues

Nous faisons référence à la Note 2.m) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'à la Note 19 de l'Annexe aux comptes annuels.

La Banque génère un montant significatif de commissions à travers ses activités d'octroi des crédits ainsi que de garde et de gestion des avoirs de ses clients. Le montant des commissions perçues dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2020 s'élève à EUR 4 681 232.

Nous avons estimé qu'il existe un risque significatif lié à la constatation du chiffre d'affaires lié à ces commissions du fait de la spécificité de celles-ci en fonction des transactions concernées et de la saisie manuelle de ces dernières dans le système comptable de la Banque et l'avons par conséquent considéré comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque dans le cadre de l'enregistrement comptable des commissions.

Nous avons également examiné la comptabilisation adéquate de leur montant sur la base d'un échantillon de transactions pour lesquelles nous avons effectué des contrôles de substance incluant notamment la revue du respect des conditions tarifaires et contractuelles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 20 avril 2020 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de quatre ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Emmanuelle Miette, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 12 mars 2021

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

A C T I F	2020	2019	P A S S I F	2020	2019
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Note 17)	56 204 443	63 425 219	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 25)	95 948 266	99 025 964
			a) A vue	278 976	384 293
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 25)	632 095 181	527 970 803	b) A terme ou à préavis	95 669 290	98 641 671
a) A vue	408 509 887	287 460 244	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 25)	881 185 756	801 711 204
b) Autres créances	223 585 294	240 510 559	Autres dettes		
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 22)	204 564 191	239 669 990	a) A vue (Notes 10, 25)	384 072 632	293 311 930
			b) A terme ou à préavis	497 113 124	508 399 274
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 25)	130 856 728	126 243 904	Autres passifs (Note 12)	727 617	828 126
a) Des émetteurs publics	64 418 085	47 479 000	Comptes de régularisation (Note 25)	3 458 014	3 587 785
b) D'autres émetteurs	66 438 643	78 764 904	Provisions	3 185 688	2 759 699
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)	33 303 660	19 403 301	a) Provisions pour impôts (Note 23)	2 790 938	2 279 248
			b) Autres provisions (Notes 13, 27)	394 750	480 451
Participations (Notes 4, 7, 17, 25)	-	-	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 25)	15 000 000	15 000 000
Actifs incorporels (Note 4)	295 654	272 788	Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
Actifs corporels (Note 4)	145 480	138 003	Réserves (Note 14)	26 048 068	22 032 767
Autres actifs (Note 9)	1 603 126	1 222 950	Résultat de l'exercice	4 033 423	4 015 301
Comptes de régularisation (Note 25)	1 185 869	1 281 388			
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	<u>1 060 254 332</u>	<u>979 628 346</u>	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	<u>1 060 254 332</u>	<u>979 628 346</u>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

	2020	2019
Passifs éventuels (Note 15)	7 372 623	6 395 773
<i><u>Dont</u> :</i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>7 372 623</i>	<i>6 395 773</i>
Engagements (Note 15)	59 076 580	35 787 655
Opérations fiduciaires (Note 15)	18 146 571	16 278 411

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

	2020	2019
Intérêts et produits assimilés (Note 25)	8 231 144	9 026 268
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>2 827 366</i>	<i>2 992 992</i>
Intérêts et charges assimilés (Notes 11, 25)	(3 144 073)	(4 134 908)
Commissions perçues (Note 19)	4 681 232	3 656 385
Commissions versées	(171 690)	(153 360)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 20)	1 755 949	3 502 192
Autres produits d'exploitation (Note 21)	173 299	377 081
Frais généraux administratifs	(5 127 936)	(4 557 010)
Frais de personnel (Note 24)	(3 047 010)	(2 396 839)
<i>Dont :</i>		
- <i>Salaires et traitements</i>	<i>(2 554 252)</i>	<i>(1 942 807)</i>
- <i>Charges sociales</i>	<i>(332 751)</i>	<i>(256 370)</i>
• <i>dont charges sociales couvrant les pensions</i>	<i>-</i>	<i>(170.641)</i>
- <i>Autres frais de personnel</i>	<i>(160 007)</i>	<i>(197 662)</i>
Autres frais administratifs (Notes 25, 29)	(2 080 926)	(2 160 171)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(164 978)	(123 159)
Autres charges d'exploitation	(71 860)	(63 951)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 22)	(639 059)	(2 397 487)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 22)	-	287 088
À reporter :	5 522 028	5 419 139

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

	2020	2019
Report :	5 522 028	5 419 139
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7, 8)	-	-
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 23)	(1 405 195)	(1 385 743)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(83 410)	(18 095)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	4 033 423	4 015 301
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	4 033 423	4 015 301

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

BPER Bank Luxembourg SA (ancienne Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100% par BPER Banca S.p.A..

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l’euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d’actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l’évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l’exception de celles provenant d’opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n’affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2020 et 2019 par la Banque sont les suivants :

	2020	2019
EUR/USD	1,2271	1,1234
EUR/CHF	1,0802	1,0854
EUR/JPY	126,49	121,94
EUR/GBP	0,8990	0,8508

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriées dans le portefeuille de négociation lorsqu'elles sont acquises avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriées sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d’immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d’acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l’enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d’acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l’enregistrement de corrections de valeur qu’en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d’acquisition des Obligations qui ont le caractère d’immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée *agio*, la différence positive est appelée *disagio*.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l’actif du bilan à leur prix d’acquisition. Les actifs immobilisés dont l’utilisation est limitée dans le temps font l’objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d’amortissement utilisés sont :

Frais d’établissement :	25%
Licences informatiques :	20-25%
Installations techniques :	20-25%
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25%

En cas de dépréciation durable, les éléments de l’actif immobilisé font l’objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d’exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrés dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d’acquisition. L’actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l’objet d’une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d’enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d’une circulaire de l’administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d’impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l’adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l’actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu’aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l’ancienne Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 27).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Ces provisions AGDL sont utilisées au fur et à mesure des contributions au nouveau « Fonds de Résolution Luxembourg » (« FRL »), et au nouveau « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (« FGDL ») (Note 27). La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2020.

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l’actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

m) Constatation du chiffre d’affaires

Un montant significatif du chiffre d’affaires de la Banque est généré par les intérêts et les commissions perçus. Les commissions perçues par la Banque relèvent principalement des activités d’octroi des crédits ainsi que de garde et gestion des avoirs des clients. Ces revenus sont généralement constatés lorsque le service y relatif a été presté ou sur la période au cours de laquelle le service a été rendu.

n) Impôts

Les charges d’impôts sont comptabilisées suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l’exercice au cours duquel intervient leur paiement. La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Les avances payées figurent à l’actif du bilan dans le poste « Autres actifs ».

o) Présentation des données financières comparatives

Les chiffres de l’exercice 2019 relatifs au poste « Comptes de régularisation » pour un montant total de EUR 975 315 a été reclassé dans le poste « Autres actifs » afin d’assurer la comparabilité avec les chiffres de l’exercice 2020.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2020 et 2019 :

Créances sur les établissements de crédit

	2020	2019
	EUR	EUR
A vue	408 509 888	287 460 244
A moins de trois mois	157 659 585	190 915 315
De trois mois à un an	56 613 128	47 128 881
De un an à cinq ans	9 312 580	2 466 363
TOTAL	<u>632 095 181</u>	<u>527 970 803</u>

Au 31 décembre 2020, un montant total de 2 955 665 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2019 : 2 711 677 EUR).

Au 31 décembre 2020, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 130 258 194 EUR (2019 : 129 999 407 EUR).

Créances sur la clientèle

	2020	2019
	EUR	EUR
A moins de trois mois	121 374 643	139 345 764
De trois mois à un an	4 138 323	41 131 197
De un à cinq ans	72 547 825	49 792 478
A plus de cinq ans	6 503 400	9 400 551
TOTAL	<u>204 564 191</u>	<u>239 669 990</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Au 31 décembre 2020, un montant total de 949 445 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2019 : 1 221 832 EUR), et un montant de 8 483 623 EUR, correspondant à la provision pour créances douteuses ventilée par échéance, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2019 : 8 121 449 EUR).

Au 31 décembre 2020, un montant total de 156 687 255 EUR (2019 : 169 436 717 EUR) est représenté par des créances entièrement garanties par de dépôts gagés en faveur de la Banque.

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement de son portefeuille-titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles mais avant déduction de la provision forfaitaire. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas reprises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par pays :

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Italie	767 868	678 650	15 549	17 137	127 606	85 748
Malte	86 234	108 113	20 867	3 647	-	-
Luxembourg	102 610	119 892	17 873	6 598	125 534	20 980
Irlande	17 174	16 299	-	-	-	-
Grande-Bretagne	17 773	5 407	7 973	5 491	-	-
France	13 504	8 724	-	2 633	-	-
Allemagne	6 548	4 886	-	-	-	-
Pays-Bas	17 276	13 007	-	-	-	-
Turquie	7 000	7 540	-	1 000	-	-
Espagne	9 530	4 131	-	1 500	-	-
Chine	513	-	-	-	-	-
Algérie	1 428	1 428	-	-	-	-
Etats-Unis	2 825	3 859	-	-	-	-
Portugal	880	1 554	1 468	1 460	-	-
Autriche	2 500	2 500	-	-	-	-
Maroc	2 692	-	-	-	-	-
Suisse	1 020	413	139	138	-	-
Pologne	1 870	-	-	-	-	-
Autres	1 733	4 267	2 580	2 579	-	-
Total	1 060 978	980 670	66 449	42 183	253 140	106 728

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

La Politique de la Banque est d’avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantis par des garants européens.

Structure par secteur économique :

Secteur économique (en milliers d’EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Gouvernement	63 513	48 907	-	-	-	-
Industrie	57 622	48 423	6 473	6 484	-	-
Agriculture	7 646	17 239	-	-	-	-
Financier	156 261	179 838	48 077	18 387	125 534	20 980
Bancaire	723 232	634 905	-	1 000	127 422	85 161
Ménages	25 977	25 376	9 149	15 362	184	587
Immobilier	16 314	20 294	1 800	-	-	-
Transport	1 050	4 050	950	950	-	-
Autres	9 363	1 638	-	-	-	-
Total	1 060 978	980 670	66 449	42 183	253 140	106 728

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Durant l'année 2020, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	126 243 904	30 153 306	(25 540 482)		130 856 728	-	-	-	-	-	-	130 856 728
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	19 520 259	23 643 537	(9 416 714)	(3 761)	33 743 321	(29 988)	(276 885)	-	-	(306 873)	(132 788)	33 303 660
Participations	552 792	-	-	2 661	555 453	(552 792)	-	-	(2 661)	(555 453)	-	-
Actifs incorporels												
Licences informatiques	1 135 692	138 899	-	-	1 274 591	(862 904)	(116 033)	-	-	(978 937)	-	295 654
Actifs corporels												
Installations techniques et machines	361 061	56 519	-	-	417 580	(221 213)	(48 945)	-	-	(270 158)	(1 941)	145 480

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	16 328 928	28 559 765
Titres cotés	<u>114 527 800</u>	<u>97 684 139</u>
TOTAL	<u>130 856 728</u>	<u>126 243 904</u>

Au 31 décembre 2020, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 130 856 728 EUR (2019 : 126 243 904 EUR).

En 2020, des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont venues à échéances pour un montant total de 25 540 482 EUR. Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 30 153 306 EUR et l'effet de change sur les positions existantes est de 0 EUR.

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 130 856 728 EUR (2019 : 126 243 904 EUR).

Au 31 décembre 2020, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2019 : nil).

Au 31 décembre 2020, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2019 : nil).

Au 31 décembre 2020, un montant cumulé net d'agio/disagio de 2 509 918 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 2 337 836 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2020, la Banque est engagée dans des opérations de mise en pension de titres sur base d'une convention de vente et de rachat ferme pour un montant de 56 698 841 (2019 : 62 041 570).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	1 119 599	127 939
Titres cotés	32 184 061	19 275 362
TOTAL	33 303 660	19 403 301

Au 31 décembre 2020, un montant total de 132 788 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2019 : 86 970 EUR).

Au 31 décembre 2020, une correction de valeur spécifique d'un montant de 306 873 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2019 : 29 988 EUR).

Au 31 décembre 2020, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2019 : 287 088 EUR).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2020 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur comptable nette au 31.12.20 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Dont Quote-part dans le résultat (EUR)
Sofipo S.A. in liquidazione (Suisse) (non cotée)	Lugano, Suisse	30	-	(163 892)	(4 904)

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (SUITE)

Durant l'année 2020, la Banque n'a enregistré aucune correction de valeur supplémentaire sur la participation dans *Sofipo S.A. in liquidazione*. La correction de valeur totale est de 555 453 EUR correspondant à 100% du coût d'acquisition de cette participation, ceci afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite à la mise en liquidation de la société qui est actuellement en cours.

La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers non audités au 31 décembre 2020.

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	130 856 728	131 851 276	126 243 904	127 170 417

La valeur comptable totale des immobilisations financières est inférieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2020.. Par conséquent, aucune dépréciation de ces immobilisations financières n'est enregistrée dans les comptes de la Banque au 31 décembre 2020.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	-	-

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (SUITE)

Au 31 décembre 2019, le portefeuille était évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre coté. Ce titre est couvert par un swap de taux d'intérêt, au 31 décembre 2020, la somme de la plus-value latente de ce swap et de l'obligation ci-dessus est positive et par conséquent non enregistrée.

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont principalement composés des avances d'impôts pour un montant de EUR 1 316 055 (2019 : 975 055) et de la TVA à recevoir pour un montant de 279 258 EUR (2019 : 239 100 EUR). Au 31 décembre 2020, les autres actifs étaient également composés d'appels de marge sur futurs pour un montant de 7 813 EUR (2019 : 8 535 EUR).

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2020	2019
	EUR	EUR
A vue	278 976	384 393
A moins de trois mois	56 837 899	76 548 027
De trois mois à un an	38 831 391	22 093 544
TOTAL	95 948 266	99 025 964

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

Dettes envers la clientèle

	2020	2019
	EUR	EUR
A vue	384 072 632	293 311 930
A moins de trois mois	458 033 832	443 554 613
De trois mois à un an	10 890 666	42 242 812
De un an à cinq ans	28 188 626	22 601 849
TOTAL	881 185 756	801 711 204

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNES

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 30 juin 2017 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 15 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 10 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 5,0%.

Au 31 décembre 2020, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2019, les passifs subordonnés se détaillaient comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2020, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 762 500 EUR (2019 : 756 250 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2020	2019
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	290 188	290 009
Créanciers divers	<u>437 429</u>	<u>538 117</u>
TOTAL	<u>727 617</u>	<u>828 126</u>

Le poste « Créanciers divers » est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 159 736 EUR (2019 : 380 211 EUR).

Le poste « Créanciers privilégiés » est composé principalement de la TVA à payer pour 289 083 EUR (2019 : 290 009 EUR).

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	255 887	266 086
Provision pour engagements	138 863	138 197
Provision AGDL (Note 27)	<u>-</u>	<u>76 168</u>
TOTAL	<u>394 750</u>	<u>480 451</u>

Au 31 décembre 2020, un montant de 4 300 000 EUR (2019 : 4 300 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 4 044 113 EUR. Le solde de 255 887 EUR calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

Au cours de l'année la Banque n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Au 31 décembre 2020 la Banque ne détient pas d'actions propres (2019: aucune).

b) Réserves

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
Réserve légale	1 751 149	1 550 384
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 23)	5 482 183	4 881 183
Autres réserves	<u>18 814 736</u>	<u>15 601 200</u>
TOTAL	<u>26 048 068</u>	<u>22 032 767</u>

La réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (« IF ») est une réserve qui permet à la Banque de ne pas payer l'impôt pour l'exercice au cours duquel elle a été constituée en ligne avec la loi luxembourgeoise. Le solde de la réserve se détaille comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
Réserve IF 2013	-	-
Réserve IF 2014 / 2015	-	1 264 000
Réserve IF 2016	107 000	107 000
Réserve IF 2017	697 555	697 555
Réserve IF 2018	1 437 625	1 437 625
Réserve IF 2019	1 375 003	1 375 003
Réserve IF 2020	<u>1 865 000</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>5 482 183</u>	<u>4 881 183</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2020, un montant de 2 045 000 EUR a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 20 avril 2020, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2014/2015, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 1 264 000 EUR.

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	30 667 500	1 550 384	20 482 383	4 015 301	56 715 568
Allocation du résultat de l'exercice 2019 suite à l'assemblée générale du 20 avril 2020	-	200 765	3 814 536	(4 015 301)	-
Distribution de dividendes	-				-
Résultat de l'exercice 2020	-			4 033 423	4 033 423
A la fin de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 751 149</u>	<u>24 296 919</u>	<u>4 033 423</u>	<u>60 748 991</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 7 372 623 EUR (2019 : 6 395 773 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 59 076 580 EUR (2019 : 35 787 655 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2020, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 18 146 571 EUR (2019 : 16 278 411 EUR).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2020	2019
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	203 143 659	105 501 247
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	<u>10 090 298</u>	<u>10 127 871</u>
TOTAL	<u>213 233 957</u>	<u>115 629 118</u>

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2020, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	56 179 299	19 583	-	5 561	-	-	56 204 443
Créances sur les établissements de crédit	498 709 308	93 568 268	52 652	11 558 486	4 428 100	23 778 367	632 095 181
Créances sur la clientèle	198 155 610	2 995 673	-	1 496 493	39 092	1 877 322	204 564 191
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	130 856 728	-	-	-	-	-	130 856 728
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	33 263 073	40 587	-	-	-	-	33 303 660
Participations	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2020, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	56 895 663	38 867 628	600	-	22	184 353	95 948 266
Dettes envers la clientèle	780 435 912	57 638 697	51 791	13 129 104	4 346 625	25 583 627	881 185 756
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2020

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2019, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	63 375 345	43 645	-	6 229	-	-	63 425 219
Créances sur les établissements de crédit	439 170 398	82 252 907	4 072	2 434 156	3 603 906	505 364	527 970 803
Créances sur la clientèle	227 406 871	3 263 398	-	8 911 948	71 188	16 585	239 669 990
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	126 243 904	-	-	-	-	-	126 243 904
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	19 358 991	44 310	-	-	-	-	19 403 301
Participations	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2019, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	64 594 508	24 803 692	4 099	9 402 915	12	220 738	99 025 964
Dettes envers la clientèle	734 965 717	60 807 249	-	1 992 288	3 642 505	303 445	801 711 204
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2020, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 140 524 930 EUR (2019 : 101 704 806 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 140 507 923 EUR (2019 : 101 911 956 EUR).

NOTE 19 - COMMISSIONS PERÇUES

Le montant de commissions perçues se ventile comme suit par catégorie d'activité :

	2020	2019
	EUR	EUR
Commissions liées à l'octroi de crédits et gestion des dossiers	2 496 162	1 915 781
Commissions sur les gardes et gestion d'actifs	1 713 934	1 360 223
Commissions liées aux opérations fiduciaires	94 900	76 000
Autres commissions	<u>376 236</u>	<u>304 381</u>
TOTAL	<u>4 681 232</u>	<u>3 656 385</u>

Les commissions sur les octrois de crédits et gestion de dossiers sont liées à la gestion des dossiers d'ouverture des comptes courants et toutes les activités sur ces comptes ou effectuée dans le cadre d'une ouverture de crédit et des opérations de Trade Finance et de suivi des dossiers.

Les commissions sur les gardes et gestion d'actifs sont liées à la gestion des portefeuilles et des capitaux. Les commissions sont calculées sur base des actifs du portefeuille et des opérations de négociation des actifs financiers sur le marché pour compte de clients.

Les commissions liées aux opérations fiduciaires sont relatives à la gestion de trésorerie et à la gestion des actifs fiduciaires. Les commissions sont calculées sur la base des actifs détenus sous gestion et sur le nombre de transactions.

Les autres commissions incluent divers frais tels que des commissions de garantie et des frais de services bancaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 20 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2020, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués de plus-values de cession pour 2 466 558 EUR (2019 : 3 350 350 EUR), de moins-values de cession pour 1 121 414 EUR (2019 : 196 382 EUR) et du résultat de change pour 410 805 EUR (2019 : 348 224 EUR).

NOTE 21 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, les autres produits d'exploitation comprennent l'extourne de la provision AGDL pour un montant de 76 167 EUR destiné à compenser la charge relative aux contributions au Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) et au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) (Note 27).

NOTE 22 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

En 2020, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 639 059 EUR dont 0 EUR de provision forfaitaire. En 2019, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements étaient composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2 314 568 EUR dont 1 300 000 EUR de provision forfaitaire.

En 2019, les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements étaient composées de la reprise de dotation de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable pour un montant de 287 088 EUR.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 23 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2020, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions pour impôts au passif se réfèrent aux exercices 2019 et 2020. La charge d'impôt comptabilisée en 2020 s'élève à 1 405 195 EUR (2019 : 1 385 743 EUR).

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 24 personnes (2019 : 22 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2020	2019
Direction	3	3
Employés	21	19

Au 31 décembre 2020, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 780 994 EUR (2019 : 719 266 EUR).

Au 31 décembre 2020, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 117 013 EUR (2019 : 160 000 EUR). Le montant si réduit de cette année est expliqué par le paiement anticipé du montant calculé prorata temporis au 13 octobre 2020 aux membres du Conseil d'Administration.

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 130 672 EUR (2019 : 148 112 EUR).

Au 31 décembre 2020, la Banque n'a octroyé aucune garantie en faveur des membres de la Direction (2019 : 0 EUR).

NOTE 25 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de profits et pertes et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2020	2019
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	620 209 523	507 905 217
A vue	405 407 570	285 802 932
Autres créances	214 801 953	222 102 285
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-
D'établissement de crédit	-	-
Participations	-	-
Comptes de régularisation	(455 046)	(216 518)
TOTAL	<u>619 754 477</u>	<u>507 688 699</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2020	2019
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	95 669 566	98 641 911
A vue	276	240
A terme ou à préavis	95 669 290	98 641 671
Dettes envers la clientèle	-	-
A vue	-	-
Comptes de régularisation	169 484	154 907
Passifs subordonnés	15 000 000	15 000 000
TOTAL	110 839 050	113 796 818
	2020	2019
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels	138 863	138 198
Cautionnements et actifs donnés en garantie	138 863	138 198
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	110 822 810	37 758 819
Opérations de change à terme	100 732 512	27 630 948
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 090 298	10 127 871
TOTAL	110 961 673	37 897 017

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2020	2019
	EUR	EUR
Intérêts et charges assimilés		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	1 459 242	1 552 241
Frais généraux administratifs		
Services divers	40 925	82 137
TOTAL	<u>1 500 167</u>	<u>1 634 378</u>
PRODUITS	2020	2019
	EUR	EUR
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	2 396 369	3 050 868
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe	-	-
Disagios sur valeurs mobilières à revenu fixe	-	-
Autres produits d'exploitation	<u>84 525</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>2 480 894</u>	<u>3 050 868</u>

NOTE 26 - CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2020, l'information financière de la Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG**

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/UE établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre au début de l'année 2024 au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024 contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé. La contribution 2020 au FRL s'élève à 204 668 EUR (en 2019 : 328 999 EUR).

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements de crédit adhérents et doit être atteint à la fin de l'année 2020 à travers des contributions annuelles contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé. La contribution 2020 au FGDL s'élève à 14 373 EUR (en 2019 : 9 361 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG (SUITE)**

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'Article 180 (1) de la Loi.

La Banque dispose d'une provision pour l'ancien système AGDL qui est utilisée afin de couvrir les contributions aux FRL et FGDL. Cette provision figure dans la rubrique « Autre provisions » au passif du bilan (Note 13). La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2020.

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		56 119 905	-	-	-	56 119 905
Cash		84 538	-	-	-	84 538
	Banques	568 816 873	56 877 848	9 356 125	-	635 050 846
	Institutions financières	122 820 556	1 000 000	21 559 500	546 667	145 926 723
Prêts et avances :	Gouvernement	1 427 565	-	-	-	1 427 565
	Sociétés	775 554	3 132 585	48 496 316	4 233 047	56 637 502
	Personnes physiques	21 931 091	25 089	2 831 241	1 754 096	26 541 517
	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	4 940 000	3 271 560	21 739 595	3 897 235	33 848 390
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	42 456 250	20 658 775	33 893 308	97 008 333
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>776 916 082</u>	<u>106 763 332</u>	<u>124 641 552</u>	<u>44 324 353</u>	<u>1 052 645 320</u>

Au 31 décembre 2020, un montant de 4 037 898 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	57 116 875	38 831 391	-	-	95 948 266
	Institutions financières	757 284 764	2 236 114	22 965 029	300 502	782 786 409
	Sociétés	30 561 686	-	6 000	1 864 158	32 431 844
	Personnes physiques	54 260 015	8 654 551	3 052 937	-	65 967 503
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>899 223 340</u>	<u>49 722 056</u>	<u>26 023 966</u>	<u>2 164 660</u>	<u>977 134 022</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		63 425 219	-	-	-	63 425 219
Cash		63 822	-	-	-	63 822
	Banques	480 876 513	47 326 937	2 479 030	-	530 682 480
	Institutions financières	118 535 374	10 350 000	15 944 333	623 333	145 453 040
Prêts et avances :	Gouvernement	2 358 252	-	-	-	2 358 252
	Sociétés	4 220 464	28 486 235	33 287 340	7 640 881	73 634 920
	Personnes physiques	16 075 136	2 300 000	816 539	1 184 619	20 376 294
	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	7 029 300	5 389 387	27 940 685	4 992 250	45 351 622
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	591 250	10 701 160	55 868 170	13 731 698	80 892 278
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>693 175 330</u>	<u>104 553 719</u>	<u>136 336 097</u>	<u>28 172 781</u>	<u>962 237 927</u>

Au 31 décembre 2019, un montant de 4 020 479 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	76 932 320	22 093 644	-	-	99 025 964
	Institutions financières	684 172 962	28 698 461	16 624 063	181 254	729 676 740
	Sociétés	14 651 010	4 286 096	-	-	18 937 106
	Personnes physiques	38 042 570	13 544 352	1 510 437	-	53 097 359
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>813 798 862</u>	<u>68 622 553</u>	<u>18 134 500</u>	<u>181 254</u>	<u>900 737 168</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	5 090 298	5 000 000	10 090 298	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	184 706 683	18 404 011	-	-	203 110 694	1 854 050
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	184 706 683	18 404 011	5 090 298	5 000 000	213 200 992	1 854 050
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	5 090 298	5 000 000	10 090 298	616 257
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	184 737 573	18 406 086	-	-	203 143 659	1 810 667
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	184 737 573	18 406 086	5 090 298	5 000 000	213 233 957	2 426 924

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2020.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	120 298	8%	9 624
IRS 3	2024	4 970 000	8%	397 600
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
Contrats sur taux de change	2021	203 110 694	1%	2 031 107

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	4 970 000	5 157 871	10 127 871	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	106 727 845	-	-	-	106 727 845	675 501
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	106 727 845		4 970 000	5 157 871	116 855 716	675 501
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	4 970 000	5 157 871	10 127 871	540 855
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	105 501 247	-	-	-	105 501 247	643 306
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	105 501 247		4 970 000	5 157 871	115 629 118	1 184 161

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2019.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	157 871	8%	12 630
IRS 3	2024	4 970 000	5%	248 500
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
Contrats sur taux de change	2018	106 727 845	1%	1 067 278

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 29 - FRAIS D'AUDIT

Les frais « HT » payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé s'élèvent à :

	2020	2019
	EUR	EUR
Contrôle légal des comptes annuels	91 530	90 000
Autres services d'assurance	-	-
Total	<u>91 530</u>	<u>90 000</u>

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2020.